

Tour de vis du Conseil fédéral

Voici les nouvelles règles pour le tourisme d'achat

Les marchandises importées devront être déclarées à partir d'une valeur totale de 150 francs. La franchise actuelle sera réduite de moitié.

Iwan Städler

Les personnes qui font leurs courses de l'autre côté de la frontière devront bientôt payer la TVA suisse sur leurs achats si la valeur excède 150 francs. Actuellement, cette limite est de 300 francs. C'est ce qu'a annoncé jeudi le Département des finances, confirmant ainsi ce que nous avions rendu public il y a quelques semaines.

Selon une estimation de l'Université de Saint-Gall, environ deux fois plus d'achats qu'auparavant devront probablement être taxés à la douane. Les plans vont désormais être mis en consultation. Comment en est-on arrivé là? Comment peut-on malgré tout acheter de grandes quantités sans payer de TVA? Et qu'en est-il des achats en ligne? Nous répondons aux principales questions sur cette thématique.

À partir de quand la nouvelle franchise s'appliquera-t-elle?

Ce n'est pas pour tout de suite. Selon le Département des finances, la modification pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Mais avant de pouvoir fixer une date définitive, il faut d'abord attendre le résultat de la consultation, qui dure jusqu'au 15 mars 2024.

Pourquoi Karin Keller-Sutter veut-elle durcir les règles?

Parce qu'elle le doit. Le parlement a contraint le Conseil fédéral à le faire, il y a plus de deux ans, en approuvant plusieurs interventions contraignantes. À l'époque, Ueli Maurer était encore ministre des Finances et des Douanes et s'était prononcé contre une réduction de la franchise-valeur. Il avait alors estimé que cela engendrerait des dépenses disproportionnées et pourrait entraîner des files d'attente de plusieurs kilomètres à la douane. Mais le parlement ne s'est pas laissé décourager et a exigé la fin du «subventionnement du tourisme d'achat».

De nos jours, le tourisme d'achat est-il réellement «subventionné»?

On ne peut pas parler de subventions à proprement parler. Mais les personnes qui font leurs achats à l'étranger peuvent demander le remboursement de la TVA locale. Pour cela, elles doivent simplement faire valider un bulletin d'exportation à la douane. En Allemagne, cette démarche est possible à partir d'un montant de 50 euros. En revanche, lors de l'importation en Suisse, les achats ne sont soumis à la TVA que s'ils dépassent une valeur totale de 300 francs. Cela signifie que les personnes qui achètent entre 50 euros et 300 francs de marchandises en Allemagne peuvent le faire en franchise de TVA.

C'est pourquoi les détaillants suisses dénoncent une concurrence déloyale. Ils s'estiment confrontés à un désavantage fiscal: alors que leur clientèle doit s'acquitter de la TVA, les personnes faisant leurs achats à l'étranger n'ont pas à le faire. Selon les détaillants helvétiques, c'est l'une des raisons

pour lesquelles les Suisses achètent chaque année pour plus de 8 milliards de francs à l'étranger.

Les nouvelles règles s'appliquent-elles également aux achats en ligne effectués à l'étranger?

Non. Si les marchandises passent la frontière par le poste, la franchise-valeur ne s'applique pas. Mais «pour des raisons d'économie administrative», la douane renonce à taxer les petits montants. Concrètement, les droits de douane inférieurs à 5 francs ne sont pas perçus.

Avec un taux de TVA de 7,7%, cela conduit donc à une franchise de 65 francs. Pour les livres avec un taux d'imposition réduit de 2,5%, la limite est de 200 francs. Si la valeur d'un colis (frais d'envoi inclus) dépasse ces montants, il faut compter, outre la TVA, une taxe du transporteur pour le dédouanement.

La nouvelle règle va-t-elle mener à un chaos aux frontières?

La mise en œuvre de la nouvelle règle ne sera pas facile pour les douanes. Selon le Département des finances, elles devront effectuer davantage de contrôles et être en mesure de prononcer des amendes pour des montants minimes. Par conséquent, il y aura moins de personnel disponible pour d'autres contrôles. Il faut également s'attendre à des perturbations du trafic aux points de passage frontaliers. Aujourd'hui déjà, la douane est déchargée grâce à l'application QuickZoll. Elle permet de régler la TVA et les droits de douane sans qu'il soit nécessaire de faire appel à un fonctionnaire.

On peut y saisir ses achats avant de passer la frontière et régler les frais éventuels par carte de crédit. Il est désormais prévu d'étendre l'application afin qu'elle puisse éga-

lement prendre en compte la TVA réduite pour les denrées alimentaires et les livres. Mais cela ne sera vraisemblablement possible qu'à partir de 2027. À l'avenir, la Confédération souhaite que la majorité des dédouanements se fassent par voie numérique.

La nouvelle franchise-valeur peut-elle être contournée?

Pas directement. Mais on peut, par exemple, se rendre plus souvent à l'étranger et acheter de plus petites quantités à chaque fois. Il faut toutefois le faire sur plusieurs jours. Car la franchise-valeur ne peut être appliquée qu'une seule fois par jour et par personne.

Peut-on faire davantage d'achats hors taxes si l'on se fait accompagner?

Oui. La franchise-valeur s'applique à chaque personne, quel que soit son âge - donc aussi aux enfants. Ainsi, une famille de quatre personnes peut aujourd'hui faire des achats pour 1200 francs sans devoir payer la TVA à la douane. Si le Département des finances met ses plans à exécution, ce montant ne sera plus que de 600 francs à l'avenir.

Mais attention: si la famille achète un seul produit d'une valeur supérieure à 300 francs, ou 150 francs à l'avenir, elle devra quand même payer la TVA sur ce produit, un objet ne pouvant pas être réparti entre plusieurs personnes.

Les détaillants sont-ils désormais satisfaits?

La Swiss Retail Federation se réjouit que Karin Keller-Sutter s'attaque au problème. Mais selon elle, ce n'est qu'une première étape. Elle estime en effet que la franchise-valeur doit être abaissée encore davantage - elle avait elle-même proposé 50 francs.

La Basse-Broye planche sur sa STEP à 90 millions

Traitement des micropolluants
Dix communes valdo-fribourgeoises forment l'association Épuration Basse-Broye/Vully, dont la future STEP est prévue à Saint-Aubin (FR).

D'ici à 2029 au plus tard, les eaux usées des communes valdoises de Faoug, Avenches, Vully-les-Lacs et Cudrefin, et fribourgeoises de Gletterens, Delley-Portalban, Saint-Aubin, Belmont-Broye, Grolley et Ponthaux devraient être traitées dans une STEP de dernière génération, bâtie sur le site industriel AgriCo de Saint-Aubin. Réunis mercredi sur le site, les délégués ont validé les statuts de l'association Épuration Basse-Broye/Vully (EBBV) et élu leur comité de direction.

«Après les phases d'étude, notre travail est désormais de finaliser les plans et les coûts jusqu'aux travaux de construction», résume Michel Verdon, syndic de Vully-les-Lacs, nommé président du Codir. Dans les faits, la STEP traitera les micropolluants des eaux usées de plus de 24'000 habitants, mais sera dimensionnée pour 65'000 équivalents habitants (EH). De quoi prévoir une marge de croissance démographique et traiter les eaux usées du parc AgriCo, soit 24'000 EH. Une bonne partie de ceux-ci sont imaginés pour le futur abattoir de volailles Micarna, dont la construction fait passablement discuter dans la région.

Projet à 90 millions

Tout en reprenant neuf stations de pompage actuelles, le réseau imaginé comprendra la transformation de sept STEP (Avenches, Bellerive, Portalban, Domdidier, Chabrey, Cudrefin et Grolley) en stations de pompage. Il devra être complété par deux nouvelles stations intermédiaires à Champmartin et Villars-le-Grand. Au total, le projet est estimé actuellement à 90,5 millions de francs. Il

devrait en coûter 144 francs par EH aux communes.

L'investissement dépassant le seuil, fixé à 20 millions par la loi fribourgeoise, pour un référendum financier facultatif, un vote populaire devra être organisé. Aussi pour les citoyens valdois du périmètre. «Cela aurait été mal compris que les Fribourgeois votent sur la question et qu'on ne demande rien aux Valdois», souffle Michel Verdon.

L'ECPF commencera le chantier

Si les étapes seront encore nombreuses avant qu'EBBV ne bénéficie des crédits pour lancer les travaux, ceux-ci pourraient débuter dès l'année prochaine. En effet, le site prévu est déjà légalisé et appartient à l'Établissement cantonal fribourgeois de promotion foncière (ECPF).

«Après les phases d'étude, notre travail est désormais de finaliser les plans et les coûts jusqu'aux travaux de construction.»

Michel Verdon, président de l'association Épuration Basse-Broye/Vully (EBBV)

Contrairement à la STEP voisine de Payerne, la construction ne passera ainsi pas par une opération d'affectation du terrain. Selon les prévisions, l'ECPF avancera l'argent nécessaire à la construction des infrastructures industrielles de la STEP, dont le chantier devrait s'étendre jusqu'en 2027. Une seconde phase, concernant les eaux usées des ménages, est imaginée dès 2026. À terme, EBBV sera propriétaire de l'entier des infrastructures.

Sébastien Galliker

À l'École des métiers, «nous leur rendons le goût des études»

Formation

L'École des métiers de Lausanne organisait ses portes ouvertes samedi. L'apprentissage en informatique a attiré beaucoup de candidats.

La mélodie d'un piano sans musicien retentit dans une salle de cours. «On stocke un programme qu'on exécute», explique avec enthousiasme un étudiant de 4^e année d'automatique, sous l'œil curieux des visiteurs venus nombreux aux portes ouvertes organisées samedi à l'ETML.

L'événement était dédié à la filière d'apprentissage de l'établissement qui offre 200 places de CFC chaque année (environ 400 au total avec la maturité professionnelle et l'école supérieure). «Nous voulons attirer les nouveaux candidats», indique Christophe Unger, son directeur.

Théorie et pratique

Des parents venus avec leur fils de 13 ans témoignent: «Il joue tous les jours sur l'ordinateur, on est venu pour lui faire découvrir les métiers. Il s'intéresse à la programmation.» L'informatique, l'une des sept formations proposées, est le domaine le plus en vogue avec 64 places pour 200 candidats.

Théorie et pratique sont enseignées in situ, à plein temps. «C'est en pratiquant que les jeunes



L'informatique est le domaine le plus en vogue avec 64 places pour 200 candidats. PATRICK MARTIN

trouvent du sens», relève Christophe Unger. Et d'ajouter: «Pour certains, on leur a rendu le goût des études. D'ailleurs, deux tiers d'entre eux continuent avec des études supérieures.»

Ces propos résonnent chez un papa venu voir son fils étudiant: «C'est une bonne filière pour ceux qui n'ont pas un intérêt pour les études purement théoriques.» Ce système, qui offre aux jeunes une période de transition avant le passage à la vie active, constitue une

alternative au modèle dual, très ancré. Ce dernier implique quatre jours de travail en entreprise et un jour de formation à l'école.

«Le pont aurait été trop grand à franchir d'aller directement en entreprise à 15 ans, partage un étudiant de 20 ans en ébénisterie devant son atelier. Je pensais plus m'épanouir ici. Les vacances et mon temps sont plus importants que le salaire.»

Son ami, parti en entreprise au bout de quatre ans, renchérit.

«Commencer ici m'a permis de prendre de la maturité. Maintenant, je suis beaucoup plus autonome au travail.» Les menuisiers et ébénistes en formation duale peuvent en effet suivre les cours à l'ETML depuis 2022.

«Notre modèle alternatif est vraiment aidant là où il y a de la pénurie», complète Christophe Unger. Et d'affirmer que, néanmoins, «la formation duale, il faut la privilégier à tout prix: on a un taux de chômage bas grâce à ça».

«C'est en pratiquant que les jeunes trouvent du sens.»

Christophe Unger, directeur de l'ETML

L'enjeu reste de ne pas rendre les jeunes prisonniers du métier qu'ils ont choisi.

Nombre stable d'apprentis

«Il faut de l'agilité pour rester en ligne avec les besoins, mais on doit aussi veiller à ce que ces formations restent initiales», ajoute-t-il. Selon un rapport de 2022, dans le canton, le nombre d'apprentis est resté stable au cours de la dernière décennie (-1%), bien que la part de jeunes se dirigeant vers la voie professionnelle diminue chaque année (au profit de la voie gymnasiale).

Les représentations sont-elles en jeu? «Si la perception autour de l'apprentissage est beaucoup moins positive chez nous que du côté allemand, cela s'explique notamment par notre proximité culturelle avec la France, où règne le «tout au bac!», analyse Christophe Unger. Celui-ci regrette que «trop de jeunes s'inscrivent probablement au gymnase sans assez de réflexion».

Steven Kakon

Tradition

Vins de Lausanne mis aux enchères le 9 décembre

La 221^e mise aux enchères des vins de Lausanne aura lieu samedi 9 décembre à l'Hôtel de Ville (dès 8 h, entrée libre). Seront proposés à la vente des vins issus de la vendange 2023. «Les amatrices et amateurs auront la possibilité d'acquérir en premier de nombreux lots de 24 à 90 bouteilles pour un excellent rapport qualité-prix», a communiqué vendredi la Municipalité. Pour la première fois, des vins en reconversion bio seront mis à l'encan. VMA

Nord vaudois

Record de passagers pour le transporteur Travys

Les Transports Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains et Sainte-Croix (Travys) ont comptabilisé vendredi leur 5 millionième client de 2023 - Michel Degiez à bord du train Yverdon-Sainte-Croix, qui s'est vu offrir un abonnement - et devraient atteindre le record de 5,5 millions de passagers en fin d'année. L'opérateur avait enregistré plus de 5 millions de clients en 2022, sa meilleure année en plus de vingt ans d'existence. FLA